

# Pouvoir de vente



Si vous désirez que la vente prenne effet avant l'heure de la Bédika  
ou si vous passez Pessah dans un pays où la fête débute plus tôt qu'en France:

COCHEZ ICI

## LE POUVOIR DEVRA ÊTRE REMIS AU BETH DIN DE PARIS (17, RUE SAINT-GEORGES PARIS 75009) AU PLUS TARD LE VENDREDI 07 AVRIL 2017 AVANT 12H00

Je soussigné,

Nom : .....

Prénom : .....

donne par la présente, mandat à Monsieur le Grand Rabbin Michel GUGENHEIM, pour vendre en mon nom  
et de manière à exclure pour moi tout droit de propriété sur cette matière, tout levain ('hamets) qui se trouve  
dans mon appartement et/ou dans ma cave et/ou dans ma chambre faisant partie d'un immeuble sis à :  
(adresse) .....

ainsi que dans (\*)  
.....  
.....

et en même temps de louer à la personne qui se rendra acquéreur du "Hamets" les lieux (\*\*) où se trouve en-  
treposé le "Hamets" de n'importe quelle substance.

Je donne à Monsieur le Grand Rabbin Michel GUGENHEIM tout pouvoir d'agir pour moi au mieux comme il  
le jugera à propos.

Je déclare sur l'honneur, nul et non avenu, tout acte de nature à annuler ce mandat et en outre, m'engage à  
ne lui faire aucune opposition pour quelque cause et de quelque manière que ce soit.

Je cède à Monsieur le Grand Rabbin Michel GUGENHEIM le produit de la location des locaux et de la vente  
du 'Hamets.

Fait à Paris, le .....

Signature :

(\*) autres locaux sis à une adresse différente (box, voiture, bureau, résidence secondaire, etc.) (\*\*) Si vous ne  
louez pas l'ensemble des locaux ci-dessus mentionnés, afin d'en conserver l'usage à Pessa'h,  
indiquez ci-après les principaux endroits où sera regroupé le "Hamets".  
.....  
.....  
.....

**Ce pouvoir est à remettre au Beth Din de Paris - 17, rue Saint-Georges - 75009 PARIS au plus tard le  
vendredi 07 avril 2017, AVANT 12h00. Il peut éventuellement être faxé AVANT le 07 avril 2017 à  
12h00 au numéro suivant : 01 40 82 26 00. Il est aussi disponible sur internet.**

### NOTA

Ce pouvoir peut être remis ou faxé ou envoyé par internet sans aucun inconvénient **plusieurs semaines**  
avant la prise d'effet de la vente et **avant même que le 'hamets soit entreposé** dans les locaux ci-dessus  
désignés. Ainsi le 'hamets pourra encore être entreposé dans les locaux à louer, **après remise du pouvoir,**  
**jusqu'au lundi 10 avril à 11h00.** À moins que vous ayez coché le pouvoir ci-dessus, auquel cas l'heure  
limite pour l'entrepôt du 'hamets sera **dimanche 09 avril à 16h.** Il est fortement déconseillé de l'envoyer  
par la poste : **le Beth Din décline toute responsabilité pour les pouvoirs qui lui seraient parvenus trop tard.**